

LICENCE SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Responsables pédagogiques

Equipe Licence: Kjerstin TORRE
kjerstin.torre@umontpellier.fr

Licence 1: François FAVIER
francois.favier@umontpellier.fr

Option santé Kiné et LAS: Christelle Ramonatxo
christelle.ramonatxo@umontpellier.fr

SCOLARITE LICENCE - UFR STAPS

staps-licences@umontpellier.fr

UFR STAPS Montpellier

Des compétences pour le sport, l'éducation, la santé

UFR STAPS

700 Avenue du Plc St Loup
34090 MONTPELLIER
TEL: 04 67 41 57 00

WWW.STAPS.EDU.UMONTPELLIER.FR

LICENCES STAPS

2021/2022

WWW.STAPS.EDU.UMONTPELLIER.FR

STAPS

SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES



PRESENTATION

La formation en Licence STAPS de Montpellier propose 4 mentions au choix de l'étudiant:

- Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS)
- Éducation et Motricité (EM)
- Entraînement Sportif (ES)
- Management du Sport (MS)

La première année de Licence est généraliste et commune à tous les étudiants. Sur validation de la L1, les étudiants choisissent l'une des quatre mentions pour la poursuite de leur cursus en L2 et L3.

OBJECTIFS

La formation en Licence s'appuie sur un tronc commun pluridisciplinaire, scientifique et sportif, théorique et pratique, laissant une place progressivement croissante aux contenus de formation de la men-tion choisie avec l'avancée en L2 et L3. Elle inclut également une mise en stage dès la L1.

L'obtention d'une Licence STAPS doit attester de la maitrise d'un socle de compétences scientifiques pluridisciplinaires, d'une culture des activités physiques et sportives, de compétences transversales (maîtrise des outils de communication etc.), et de compétences professionnelles assurant l'élaboration d'un projet professionnel et la capacité d'autonomie dans l'intervention.

À l'issue du cursus, le professionnel titulaire d'une Licence STAPS doit être en mesure d'évaluer les capacités et moyens initiaux dans son domaine d'intervention, de concevoir et exécuter la mise en place du programme d'intervention dans le respect de la sécurité dans les activités physiques et sportives, de communiquer avec les différents acteurs du champ, et d'élaborer un bilan du programme mis en œuvre.

METIERS

La Licence STAPS forme des professionnels de l'intervention dans tous les champs relevant de la gestion et de l'organisation de structures, projets ou évènements sportifs, de l'éducation, de l'ani-mation, de l'entrainement ou du réentrainement, et de la réadaptation, selon le cursus choisi et le public ciblé.

Les titulaires d'une Licence STAPS connaissent l'un des meilleurs taux d'insertion parmi les forma-tions universitaires.

DOMAINE D'ACTIVITÉS

Les secteurs d'activité visés avec une Licence STAPS sont variés et fonction de la mention choisie. Ils incluent le public comme le privé, avec notamment la fonction publique d'État ou territo-riale, les fédérations, associations, clubs sportifs, le secteur de la santé, la distribution ou commer-cialisation d'articles ou de services sportifs, etc.

STAPS VERS LES ETUDES DE KINE ET DE SANTE: UNE OPPORTUNITÉ SELECTIVE

La 1ere année de Licence STAPS option Kiné (Filière sélective sur ParcoursSup) donne l'opportu-nité aux étudiants inscrits dans cette filière d'entrer à l'Institut de Formation en Masso-Kiné-sithérapie de Montpellier, sous réserve d'admission par le jury STAPS-kiné en fin d'année. Les étu-diants inscrits dans cette formation suivent l'intégralité des cours en STAPS. L'admission repose sur un classement édicté par les modalités de contrôle spécifique à cette option et le nombre de places ouvertes chaque année.

De même, la 1ere année de Licence STAPS option LAS (Filière sélective sur parcours sup) donnent l'opportunité aux étudiants inscrits dans cette filière de poursuivre à partir de la 2ème an-née vers des études de santé (MMOP : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie). Au cours de cette 1ere année, les étudiants inscrits dans cette option suivent à la fois les cours de Licence STAPS (Majeure) et des cours accès Santé (Mineure). A l'issue de la 1ère année de Licence STAPS, un très faible nombre d'étudiants sera admis en études MMOP, soit directement, soit après un grand oral commun à d'autres LAS selon les directives des modalités de contrôle.

En cas d'échec aux concours spécifiques à ces 2 options, les étudiants inscrits dans ces deux filières pourront continuer leurs études en 2ème année de Licence STAPS sous réserve de valida-tion de l'année.

POURSUITE D'ETUDES

L'obtention d'une Licence STAPS permet de candidater à poursuite du cursus dans l'un des Masters STAPS. Toutefois cette poursuite d'études n'est pas automatique, et soumise à une sélection à l'entrée en Master 1. En effet, la formation Master ne constitue pas une simple forme de prolonge-ment de la Licence pour 2 années supplémentaires, mais marque un saut qualitatif dans le type de démarche et de compétences attendues.

La poursuite en Master présuppose ainsi un projet professionnel/personnel congruent avec ce niveau de formation, et de satisfaire aux critères de sélection définis à l'entrée du M1

